

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 29 septembre 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 14
Votants 14

l'an deux mil neuf

et le vingt neuf septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

24 septembre 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Eric LE BARS - Bernard TROALEN – Daniel ULRICH – Jean PLIQUET – Emmanuelle RASSENEUR - Annie JULIEN – Eric BIGOT – Michel LE BARS – Guy LE BERRE – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Jean-Yves BOZEC ayant donné procuration à Guy MARZIN

Objet de la délibération

Cartographie des cours d'eau après inventaire communal : approbation

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente en séance la carte des cours d'eau résultant de l'inventaire réalisé par la Chambre d'Agriculture du Finistère et transmis à la Commune par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Cet inventaire a été réalisé suite à une démarche participative associant l'ensemble des usagers (collectivités, agriculteurs, associations de pêche locales, sociétés de chasse, associations locales de protection de la nature, SAGE, structures bassins versants, techniciens de rivières,...). Cet inventaire cartographique des cours d'eau a pour objectif de contribuer à une meilleure préservation et gestion des milieux naturels et à assurer une sécurisation juridique de tout acteur (collectivité, particulier, entreprise, agriculteur, ...) susceptible d'intervenir sur le réseau hydrographique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'inventaire cartographique communal des cours d'eau.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN